

Réglement des troupes blindées

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement des troupes blindées : Approuvée sous le n° 3118 EMFAG/ 3/EG du 18 avril 1951 .
4e partie . Annexe I, Instruction des unités de la cavalerie blindée, Emploi de l'armement à bord des engins blindés. [ABC 108 bis]

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1951

Description matérielle : 1 vol. (128 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Instruction des unités de la cavalerie blindée.]
[Emploi de l'armement à bord des engins blindés. [ABC 108 bis].]

Sujet(s) : A.B.C. 108 bis
A.B.C. Instruction, Tir
Instruction, Tir, ABC
Tir, Instruction, ABC